



Au Fil de la Lauch

S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

<http://www.agglo-colmar.fr>



Juillet - Août 2019

Edit0



Voilà l'été, enfin l'été, chantaient les Négresses vertes !

Saison tant attendue par les petits comme les plus grands. Elle rime pour les enfants avec la « trêve scolaire », congés et farniente pour les parents. Cette période se vit différemment des autres, à un rythme plus doux, une ambiance plus chaleureuse, des soirées plus longues. Et souvent, nous sommes à la recherche de fraîcheur et d'écrin de verdure. Les manifestations en extérieur ne manquent pas cet été ! Nous commencerons le samedi 29 juin au parc de l'Hôtel de Ville avec la kermesse des écoles, aura lieu ensuite la fête de la grenouille les 5, 6 et 7 juillet, puis le 14 juillet avec la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal champêtre. Enfin, la saison se clôturera par le marché aux puces des footballeurs le dimanche 18 août.

Voici donc de quoi s'occuper, dans la bonne humeur et la convivialité dans un village qui bouge et où il fait bon vivre ! Bel été !

Jérôme BAUER



Concert de l'Adem'oh



Distribution des poules par Colmar Agglomération



Rencontre mairie - école



Remise des prix du tournoi de quilles



Remise de diplômes au tennis



Journée mondiale du tricot

Le Mot du Maire

Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Activités associatives...

Les activités associatives étaient encore très intenses en ce mois de juin avec la remise des prix du 41^{ème} tournoi de quilles auquel 35 équipes ont participé, la remise de diplômes du tournoi des jeunes tennismen auquel plus de 60 participants ont pris part, le fameux couscous des footballeurs qui a régalé une centaine de personnes, les assemblées générales tenues par la Troupe de Théâtre de Herrlisheim, les footballeurs et le Freschahissala (périscolaire), l'audition des élèves de l'école de musique et l'excellent concert de l'orchestre de l'Adem'Oh qui s'est produit en l'église Saint-Michel en présence d'un public assez clairsemé.

Les donneurs de sang ont pris de leur temps en répondant à l'appel de l'Amicale des Donneurs de Sang locale.

Enfin, la réunion des présidents des associations a permis d'élaborer le calendrier des manifestations 2020.

Merci à tous ces bénévoles qui s'investissent sans compter pour l'animation de notre village et le bonheur de nous tous.

Autres infos brèves...

Environ 250 personnes se sont déplacées à l'occasion de la réunion publique organisée sous le chapiteau pour être informées sur le branchement de leur habitation à la fibre optique.

Une quinzaine de foyers s'est rendue à Colmar pour récupérer les poules rousses qu'elles avaient commandées auprès de Colmar Agglomération dans le but de réduire les déchets ménagers. Depuis le début de l'opération en 2015, pas moins de 117 paires de poules rousses et d'Alsace ont ainsi été récupérées à Colmar par les habitants de notre village.

La municipalité a reçu 17 élèves de la classe de CM2 de Madame FERRY-QUIÉTI. La présentation de la commune, son fonctionnement, le rôle des élus, les responsabilités du maire, ... ont été abordés lors de cette rencontre qui s'est terminée par un goûter offert par la commune.

Pose de la première pierre...

J'étais accompagné de Mme Micheline RITTER et de M. Laurent WINKELMULLER, membres du SIVOM du canton de WINTZENHEIM, pour assister à la pose de la première pierre de l'extension du Cosec. Le montant de l'investissement s'élève à 1 668 000 € TTC et concerne la rénovation de l'existant et le rajout d'une salle annexe multisports de 400 m² destinée à la pratique de la gymnastique, des sports de combat, du tennis de table et qui est également dotée d'un mur d'escalade.

Compteur Linky...

Tous les foyers de notre village ont reçu ou vont recevoir un courrier les informant de l'installation prochaine du compteur Linky qui a fait beaucoup de remous auprès de la population. Ce déploiement a été décidé par l'Etat en application d'une directive européenne du 13 juillet 2009. Il découle de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L. 341-4 du Code de l'Energie). Ce compteur est la propriété du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et par conséquent, en aucun cas, la commune peut intervenir dans son installation.

Concernant les risques évoqués, selon une étude de l'Agence Nationale des Fréquences (AFNR), les champs électriques émis par les compteurs LINKY sont équivalents aux anciens compteurs lorsqu'ils ne communiquent pas, et largement inférieurs aux valeurs limites lorsqu'ils communiquent. Le micro-ondes, le téléphone portable, le radio réveil ou un système Wifi en délivrent bien davantage, sans parler de la domotique qui s'installe de plus en plus dans les habitations.

La technique employée pour le transfert des données est celle utilisée quotidiennement pour le passage aux heures creuses depuis 50 ans par des millions de personnes. La durée du transfert est estimée à 30 secondes voire un peu plus, une fois par jour entre minuit et 6h du matin mais Enedis annonce le chiffre de 2 mn.

La commune n'ayant aucune compétence légale pour interdire la pose du compteur Linky, chaque citoyen fera son choix et prendra ses responsabilités en acceptant ou en refusant l'installation du compteur avec toutes les conséquences que cela impliquera.

Délibération du conseil municipal remise en cause par la Préfecture...

Sur demande de la Préfecture, la délibération prise le 15 avril concernant la fixation des taux des taxes communales a dû être reprise suite à l'intervention d'un habitant de notre village. Concernant les suffrages exprimés, sur les 18 élus présents ou représentés, 9 ont voté pour l'augmentation de 2 %, 5 pour l'augmentation de 1 % et 4 pour le maintien du taux 2018, ce qui correspond à un pourcentage de 50 % pour l'augmentation et 50 % pour les taux de 1 ou 0 %. Or, selon les textes de loi en vigueur, en cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante ce qui était bien le cas puisque j'avais voté personnellement pour l'augmentation de 2 %.

Concernant les taux, l'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti ne peut être supérieure à celle de la taxe d'habitation selon les textes en vigueur. Or, du fait des arrondis à 2 chiffres après la virgule, ceci était le cas en 2019, voire même pour les années 2016, 2017 et 2018, et les services de l'Etat ne s'étaient jamais manifestés à ce sujet !

Le maintien des taux de 2018 a été décidé lors du nouveau vote des 19 élus présents ou représentés (10 voix pour le maintien des taux 2018, 9 voix pour l'augmentation de 2 %).

Je reste à la disposition de toute personne qui souhaite avoir un complément d'informations sur cette délibération et l'intervention de la Préfecture.

Entretien, nettoyage trottoirs, caniveaux, avaloirs...

Les services techniques, dont l'effectif est toujours réduit, peinent à être sur tous les fronts en cette période de l'année où l'entretien des espaces verts est particulièrement chronophage. Aussi, pour soulager nos agents et pour avoir un « beau village », il nous serait agréable que les riverains puissent nous donner un « COUP DE MAIN ». Comment ? En passant la tondeuse sur les petits espaces verts (tel en était le cas récemment grâce à l'intervention de 2 habitants), en nettoyant les espaces autour des arbres plantés sur les trottoirs devant les propriétés, en nettoyant les géraniums (ustzopfa – quelques personnes l'ont déjà effectué l'année dernière), en enlevant les feuilles ou autres déchets verts sur les avaloirs récupérant les eaux pluviales installés en bordure de voies... en fait la Journée citoyenne en continu. Alors, pourquoi pas ? Merci d'avance.

Pour rappel et bien que la commune fasse passer la balayeuse une fois par an, il appartient aux riverains de procéder à l'enlèvement de la végétation dans les caniveaux, sur les trottoirs ou entre les trottoirs et les murs des propriétés.

Incivilités...

J'estime qu'il est important que la population soit informée sur les incivilités que subit le village. Les 2 volets des boîtes aux lettres installées à l'école maternelle ont été cassés, pas moins de 4 nouveaux dépôts sauvages ont été constatés sur le ban au courant du mois de juin. Deux concernent des déchets de chantier près de la voie ferrée et de la digue, des déchets divers ont été déposés rue de l'Industrie. Ces déchets ont dû être évacués à la déchetterie de Colmar par les agents communaux.

Un lampadaire situé devant le 4 rue du Hagueneck a été endommagé par un engin avec délit de fuite. Les faits ont été signalés au maire samedi le 15 juin et une plainte a été déposée à la gendarmerie car des débris des feux lumineux ont pu être récupérés. Il n'est pas trop tard pour prendre contact avec la mairie trouver un arrangement à l'amiable.

Enfin, une jardinière remplie de charbon de bois et des sacs poubelles ont été posés à côté des bennes près de la gare. L'auteur de ce dernier dépôt a pu être verbalisé grâce à la présence d'indices. C'est la cinquième verbalisation depuis le 1^{er} janvier.

Du côté du fleurissement, les agents ont dû replanter, pour la deuxième fois en quelques jours, les fleurs arrachées sur l'espace fleuri devant le gymnase.

Les manifestations à venir...

Fête de la Grenouille, 14 Juillet, marché aux puces, ... sont au programme ces deux prochains mois d'été. N'hésitez pas à vous rendre nombreux à ces différentes manifestations. Vous y passerez un agréable moment et les organisateurs vous en seront reconnaissants.

Bel été et bonnes vacances à tous !

Bien cordialement,

Votre Maire :
Gérard HIRTZ

AGENDA

JUILLET

5 au 7
14

Fête de la Grenouille
Bal tricolore, feu d'artifice

AOUT

15 au 30
16
18

Tournoi Open de tennis
Collecte de sang
Marché aux puces



STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 885 (de 15 à 64 ans)	Juin 2018	Juin 2019
Femmes	37	35
Hommes	37	41
Total	74	76
Demandeurs d'emploi indemnisés	54	63
Demandeurs d'emploi non indemnisables	20	13

SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

1. Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.
2. Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019 est approuvé sans réserve.
3. Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés section 1, parcelle 48 (2 rue des Hironnelles), section 3, parcelle 65/29 (8 rue de la Scierie), section 37, parcelles 480/76, 535/76 et 537/76 (Clos du Trèfle), section 49, parcelle 47 (Scheunengaerten) et section 62, parcelle 213/0004 (2 rue de l'Artisanat).
4. La Préfecture a émis deux observations sur la délibération prise le 15 avril 2019 sur les taux des taxes communales. Tout d'abord, elle a estimé que le vote des 9 élus favorables à une augmentation de 2 % des taux ne correspond pas à la majorité des suffrages exprimés (qui est de 10). Or, d'après l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, « lorsqu'il y a partage égal des voix (...), la voix du président est prépondérante ». Ce qui était le cas lors de la séance du 15 avril dernier puisque 9 voix (dont celle du maire, président de la séance) étaient pour une augmentation de 2 % et 9 voix étaient contre une telle augmentation (avec 5 élus favorables à une augmentation de 1 % et 4 pour le maintien des taux 2018). On pouvait donc considérer que la décision d'augmenter les taux de fiscalité locale de 2 % a été prise à la majorité absolue des suffrages exprimés. L'Association des Maires du Haut-Rhin confirme d'ailleurs que notre délibération était valable. Concernant les taux, le coefficient de variation du taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti ne peut être supérieur à celui de la taxe d'habitation. Une « erreur », provenant du fait que les taux sont arrondis à 2 chiffres après la virgule, s'est glissée dans la délibération. Nous étions dans la même situation pour les années 2016, 2017 et 2018 et les services de l'Etat ne se sont jamais manifestés. Après un nouveau vote, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour 2019 qui restent par conséquent fixées à 8,42 % pour la taxe d'habitation, 10,91 % pour la taxe foncière bâti et 37,65 % pour la taxe foncière non bâti.
5. Le taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz est fixé à 0,035 € le mètre de canalisation. Ce montant est revalorisé annuellement et tient compte du linéaire de canalisation en place au 31 décembre de l'année N-1.
6. La société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin a demandé la prolongation de l'autorisation d'exploiter de 2029 à 2049, l'extension au nord-est de la zone d'extraction sur une superficie d'environ 3 ha, l'extension en interne au sud du site des plates-formes accueillant les installations de traitement des matériaux extraits et la poursuite de l'exploitation et l'extension au sud-est (1,8 ha) de la plate-forme de recyclage des déchets inertes provenant de chantiers du BTP. Dans le cadre de l'enquête publique et pour différentes raisons, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale présentée par la société Holcim.
7. Le conseil régional du Grand Est a engagé l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires du Grand Est (SRADDET) qui s'appliquera aux différents SCOT. Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur les points concernant la compensation des nouvelles surfaces imperméabilisées, la position de Strasbourg dans l'armature urbaine régionale, la protection des captages, la mobilisation du foncier disponible et la réduction de la consommation foncière.
8. L'ADAUHR/ATD a modifié ses statuts afin de prévoir la possibilité d'assurer la représentation de ses membres par des représentants suppléants en cas d'empêchement des représentants titulaires. Monsieur Gérard HIRTZ, Maire, a été désigné comme représentant suppléant de la commune aux assemblées générales de l'ADAUHR/ATD (Monsieur Hugues BANN-WARTH avait été désigné comme représentant titulaire de la commune en novembre 2016).
9. Le contrat Parcours Emploi Compétences en place pour la 3^{ème} ATSEM à l'école maternelle est renouvelé pour une durée de 12 mois à compter du 6 juillet 2019.
10. Le bail en place avec les locataires de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle est renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 3 juin 2019.

**Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet
www.herrlisheim-pres-colmar.fr**



LA POSTE : REORGANISATION DES TOURNEES

La Poste se transforme pour s'adapter à l'essor du commerce en ligne, l'émergence de besoins dans le domaine des services et la baisse des volumes de courrier.

Pour satisfaire ses clients, La Poste propose de Nouveaux Services facteurs qui s'adressent :

- aux particuliers : visite du facteur au domicile des seniors avec le service « Veiller Sur Mes Parents », accompagnement au numériques des foyers seniors avec la tablette Ardoiz, livraison de courses et de repas

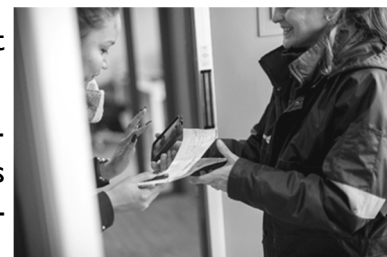
- aux professionnels : organisation de remises commentées de catalogues, collectes de colis à la demande et enlèvement par le facteur de matières à recycler (papiers, cartons, gobelets, ...)

Le développement de ces services de proximité conduit à une évolution du métier de facteur vers plus de contact clients tout au long de la journée, en complément de la distribution des colis et du courrier.

A partir du 25 juin, **les horaires de passage de votre facteur changent.**

Le facteur réalisera sa tournée sur une amplitude horaire élargie et pourra être amené à passer matin ou après-midi à votre domicile.

Vous pourrez le solliciter pour obtenir des renseignements sur les services de proximité de La Poste. Il peut également vous procurer, si vous le souhaitez, des produits tels que des carnets beaux timbres, des stickers de suivi ou des emballages prêts à poster.



PISCINE AUTOPORTEE : DECLARATION

Il n'y a pas de formalités (pas de dépôt de déclaration préalable en mairie) pour les installations de moins de trois mois.

Dans les cas de co-visibilités avec un monument historique, ce délai est porté à 15 jours. Cependant, il semblerait que l'Architecte des Bâtiments de France accepte la durée de 3 mois.

Les formulaires de déclaration préalable sont disponibles en mairie.

Rappel : l'usage par les habitants de poteaux d'incendie pour remplir les piscines est formellement interdit

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque sera ouverte les mardis 2, 16 et 30 juillet ainsi que les mercredis 3, 17 et 31 juillet.

Elle sera fermée durant le mois d'août.

Réouverture le mardi 3 septembre aux horaires habituels !



BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

Comme l'an passé, la commune de Herrlisheim ne peut plus vendre les billets d'entrée pour la base nautique.

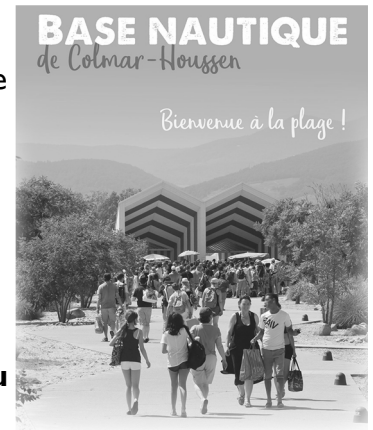
Afin de bénéficier du tarif préférentiel (3 € l'entrée unitaire, 30 € la carte de 11 entrées), il faudra vous rendre dans les lieux suivants :

- bureau d'accueil de Colmar Agglomération
- mairies de Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim et Wintzenheim.

Aucune entrée à tarif préférentiel ne sera vendue à la base nautique.

Horaires d'ouverture de la base nautique du samedi 1^{er} juin au dimanche 1^{er} septembre 2019 :

- en juin : tous les jours de 13h à 19h
- en juillet, août et le 1^{er} septembre : tous les jours de 10h à 19h et jusqu'à 20h les vendredis et samedis.



PLU : ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de PLU a été arrêté par décision du Conseil municipal lors de sa séance du 13 février dernier.

Les plans et règlement avaient été affichés dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Ils sont également téléchargeables sur le site Internet de la commune.

Afin que chacun puisse s'exprimer sur ce projet, une enquête publique sera réalisée au courant du mois de septembre.

Les dates précises seront communiquées dans la presse locale et dans le prochain bulletin municipal.

DISTRIBUTION D'IODE : DEMENTI

Certains foyers ont été destinataires d'un courrier leur annonçant que la commune de Herrlisheim-près-Colmar était désormais concernée par le Plan particulier d'intervention (PPI) qui permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics en cas d'alerte nucléaire. Il était également annoncé qu'un courrier sera adressé à toute la population en septembre afin de pouvoir retirer des comprimés d'iode dans une des pharmacies participant à l'opération.

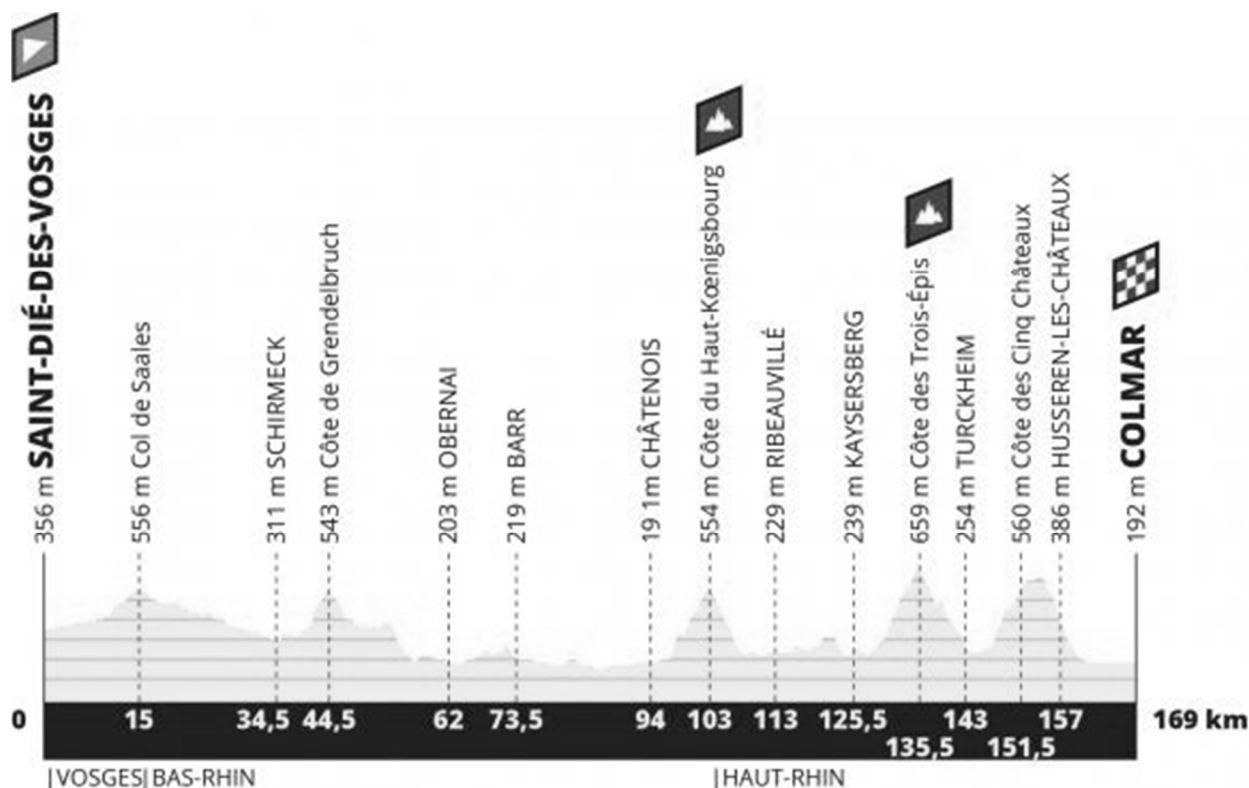
Après renseignements pris, il y a eu des erreurs dans la distribution des courriers et la commune de Herrlisheim-près-Colmar n'est pas concernée par ce dispositif.



PASSAGE DU TOUR DE FRANCE LE 10 JUILLET 2019

5^{ème} étape : SAINT DIE DES VOSGES - COLMAR

Pour sa 5^{ème} étape, le tour de France 2019 offrira une arrivée à Colmar après les premières ascensions de moyenne montagne. Le parcours emprunté le 10 juillet (13h15 : départ de Saint Dié des Vosges - 18h00 : arrivée estimée des derniers coureurs à Colmar) sera le suivant :



Provenance de Saint-Dié-des-Vosges... Ribeauvillé - Kientzheim - Kayserberg - Ammerschwihr - Trois-Épis - Turckheim - Saint Gilles - Route des Cinq Châteaux - Husseren-les-Châteaux - Eguisheim - Les Erlen - Route de Rouffach - Colmar.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les axes empruntés par les coureurs seront fermés à toute circulation.

Certaines restrictions à la circulation seront mises en place dès le 9 juillet au soir.

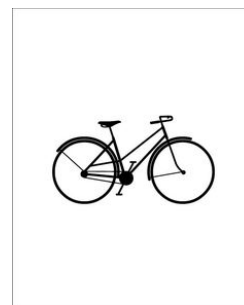
Les routes départementales seront coupées à la circulation dès 13 heures.

La vallée de Munster sera enclavée et inaccessible le 10 juillet.

Plus d'infos sur : <https://www.colmar.fr/actualites/tour-france-2019-restrictions-circulation-prevoir>

Quelques petites consignes de sécurité :

- Ne laissez pas vos enfants sans surveillance
- Ne prenez pas de risque en voulant prendre des photos
- Ne courez pas à côté des coureurs
- Ne laissez pas vos animaux en liberté
- Ne jetez pas vos déchets sur le bord de la route





AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Lors de la collecte du 14 juin dernier (journée mondiale du don du sang), 73 personnes se sont présentées dont 8 nouveaux donneurs. L'amicale et l'EFS les en remercient au nom de tous les malades.

A l'issue du don, les donneurs ont pu apprécier le barbecue préparé très soigneusement par les membres de l'amicale. Le tirage au sort a permis à Madame Marion MORGENTHALER et Monsieur François KLUMP (tous les 2 de Hattstatt) d'être les heureux gagnants d'un drap de bain.

Dès à présent, je vous invite à la prochaine collecte de sang qui aura lieu le **vendredi 16 août 2019 de 16h30 à 19h30** à l'Hôtel de Ville. Venez nombreux pour pallier au manque de réserve de la période estivale et veiller à l'autosuffisance en produits sanguins sur le territoire... D'avance merci !

Le Président,
Jean-Jacques FLEISCHER



FETE DE LA GRENOUILLE : INFORMATION



L'entrée de la soirée du samedi 6 juillet 2019 est fixée à 8 € (tarif unique).

Cependant, **les habitants du village bénéficieront d'un 1/2 tarif (soit 4 €) sur présentation d'un justificatif de domicile.** Sur ces 4 euros, 2 euros seront reversés à l'ARAME (Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur d'enfants atteints d'affections malignes).

Le Président,
Laurent TSCHAEN



ASH SECTION FOOTBALL : RECRUTEMENT DES JEUNES

L'AS Herrlisheim recrute pour la saison prochaine dans les catégories Débutants (2011-2012) et U11 (2009-2010).

Renseignements : le mercredi (jour d'entraînement) à partir de 17 h 30 au stade ou contacter Stéphane au 07 68 97 47 21 ou Michel au 06 82 62 76 10.

ATELIER « TRICOT-TRICOTIN- CROCHET-COUTURE et AUTRES »

L'atelier reprendra ses activités le 10 septembre 2019 à la salle de l'Amitié.

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Sonia COLACRAI au 06 79 76 95 27.

ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE HERRLISHEIM ET ENVIRONS

Prochaine activité : taille du cerisier - écussonnage le samedi 17 août 2019 à 14h00 au verger-école.

Les démonstrations sont ouvertes à tout public et gratuites. Venez nombreux !

Le Président
Maurice KLINGNER

MARCHÉ AUX PUCES

Les habitants du village qui désirent participer au marché aux puces du 18 août 2019 et avoir un emplacement devant leur domicile, sont priés de réserver leur place avant le **14 juillet 2019** en appelant le 06 87 49 04 26.

Après cette date, les places seront attribuées suivant l'ordre d'inscription.

Les Grands Anniversaires des mois de juillet et août 2019

JUILLET

Anne WURGES, 86 ans le 3
Gérard FREYDRICH, 80 ans le 7
Amand FONNE, 84 ans le 9
Françoise FRUH, 86 ans le 11
Palmyre DIETH, 80 ans le 13
Marie-Claire WALCK, 78 ans le 13
Eliane STRABACH, 78 ans le 14
Jean-Pierre PRILLIEUX, 85 ans le 15
Jean-Claude CRUCIFIX, 84 ans le 16
Gérard BLOSSER, 76 ans le 21
Marc BERNA, 80 ans le 22
André WURGES, 88 ans le 27
Yvette WERTH, 80 ans le 29
Jean HOELTZLI, 79 ans le 29
Claude BAGUET, 75 ans le 29

AOÛT

Marthe AEBY, 99 ans le 1^{er}
Lucien MICHEL, 85 ans le 3
Denise FONNE, 82 ans le 3
Pierre GARNI, 77 ans le 4
Jacques BARBIER, 86 ans le 6
Cécile ZINK, 91 ans le 7
Egon WURGES, 81 ans le 9
Fernand FURSTENBERGER, 75 ans le 13
Marcel ROHMER, 85 ans le 15
Raymond HAEFFELE, 77 ans le 15
Hélène MIESCH, 94 ans le 19
Juan RODRIGUEZ MONTECINO, 80 ans le 24
Marthe GUETH, 87 ans le 26
Cristina COLACRAI, 89 ans le 28
Michelle WACH, 81 ans le 28
Maurice HUMBRECHT, 77 ans le 30
Suzanne MEYER, 90 ans le 31

NOCES D'OR

**Marie Rose et François
HEYBERGER**

le 5 juillet



ILS SE SONT DIT OUI

José DA SILVA et Valentine QUINCHARD

le 1^{er} juin

Olivier CASTILLON et Céline BRUNSPERGER

le 8 juin

DÉCÈS

Gabrielle GREINER

le 29 mai



ANNONCES



EMPLOI

Aide ménagère avec expérience cherche heures de ménage, repassage, courses... sur Herrlisheim et ses environs.

Paiement par CESU

Tél. 06 67 48 53 92
(de préférence avant 19 heures)

Assistante maternelle dispose d'une place pour un bébé / enfant (0 à 3 ans).

Tél. 06 81 42 56 65

Couple cherche une personne pour faire le ménage 1 h 30 par semaine à partir du mois de septembre 2019.

Tél. 06 13 63 39 94

VENTE

Poêle en faïence alsacien « Kachelofen » d'environ 1,35 m de haut, bien entretenu (le ciment réfractaire a été refait lors de l'achat)
400 € à débattre.

Grande table en bois de salle à manger.
Dimensions 1.10 m x 1.20 m + 3 rallonges
200 €

Les deux sont à chercher sur place.

Tél. 06 88 14 83 58

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Contre les cambriolages
(en bonne référence)

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES

Cette opération permet de demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile pendant vos vacances.

Pour vous inscrire 2 étapes simples :

- Télécharger le formulaire « opération tranquillité vacances » sur le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>)
- Vous rendre à la gendarmerie au plus tard 48 heures avant votre départ pour faire enregistrer votre demande

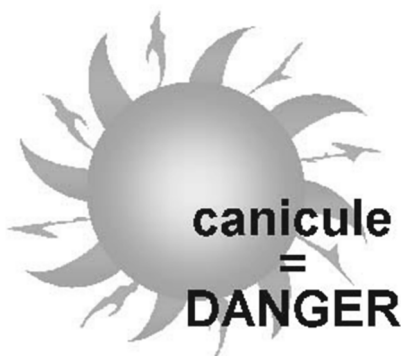


RAPPEL PLAN CANICULE

L'été est là et la commune a mis en place le dispositif « Plan Canicule ».

Micheline RITTER, adjointe au Maire, sera votre contact pour de plus amples renseignements.

Pour bénéficier de ce service, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 03 89 49 39 80.



Modalités de publication des petites annonces :
Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.

17^{ème} fête de la grenouille

5, 6 et 7 juillet 2019



VENDREDI 5 JUILLET
DE 19H À 1H

SOIRÉE PINK

Années 80 avec DJ

ENTRÉE GRATUITE

SAMEDI 6 JUILLET
DE 19H À 1H30

BAL AVEC LES D'HARDTWÄLDER

DR BOOST

en plein air à partir de 22h

FEU D'ARTIFICE
23h00

ENTRÉE UNIQUE 8€

DIMANCHE 7 JUILLET
DE 11H30 À 18H

JOURNÉE DANSANTE AVEC LES D'HARDTWÄLDER

ÉLECTION MISS GRENOUILLE 2019

ENTRÉE GRATUITE



BAR ET RESTAURATION TOUT LE WEEK-END - ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

Intermarché
SUPERMARCHÉ

Crédit Mutuel

Une partie des recettes sera reversée à l'association-arame.fr



Fête du 14 Juillet

à Herrlisheim

Parc de l'hôtel de ville - Chapiteau

animations gratuites

Entrée gratuite

dimanche 14 juillet des 19h



*Structures gonflables
Bal tricolore - Retraite aux flambeaux
et Feu d'artifice!
Bar - snack - tartes flambées*